



SECTION LOCALE DE GUYANE

**CAHIER DE REVENDICATIONS pour le SERVICE LOCAL DE POLICE
TECHNIQUE de CAYENNE . 27 MARS 2017.**

La section locale du Syndicat des Personnels Scientifiques SNPPS-UNSA-FASMI fait part de son cahier de revendications comme suit :

1- La migration du Service Local de Police Technique (SLPT) en Service Local d'Identité Judiciaire (SLIJ).

Nous réitérons notre demande à monsieur le ministre de l'Intérieur en date du 18 juillet 2016 (voir en pièce jointe la demande et la réponse de monsieur le ministre de l'Intérieur).

Le SNPPS-UNSA rappelle que le Service local de Police Technique a en charge toutes les affaires criminelles de la circonscription, qu'il officie pour les services enquêteurs de la Sécurité Publique, et de l'Antenne de Police Judiciaire y compris de l'OCRTIS nouvellement créé.

Le Service Régional d'Identité Judiciaire est Basé en Guadeloupe.

La Martinique dispose d'un service Local d'Identité Judiciaire,

la situation de la criminalité en Guyane nécessite la mise en place de ce Service local d'Identité Judiciaire.

Le Service local de Police Technique gère aussi toute la délinquance de masse. Les policiers polyvalents sont rares à pouvoir venir en aide au SLPT compte tenu de leurs obligations sur le terrain dans le contexte particulier de la criminalité en Guyane.

2 – La mise en place d'un concours délocalisé d'Agent Spécialisé de Police Technique et Scientifique.

L'ouverture de poste de personnels Scientifiques à l'échelon national ne fonctionne pas. 2 postes ont été ouverts et non pourvus à la dernière Commission administrative paritaire du 17 novembre 2016.

La section locale du SNPPS-UNSA réclame la mise en place d'un concours délocalisé pour 2 postes d'agents spécialisé de Police Technique et scientifique.

Au regard du chômage qui sévit en Guyane il n'y aura pas de difficulté à trouver des candidats au concours.

Sur 3 fonctionnaires promis par le ministre de l'Intérieur monsieur Bernard CAZENEUVE, Le SLPT CAYENNE a bénéficié de l'arrivée d'un seul fonctionnaire (passage au choix en Guyane).

Hélène PALTON
Correspondante locale du SNPPS

Arsène CHAMPLAIN COLOMBINE Cyriel

IZEROS Yvanick CAYOL Edmire